NEI

Fonds NEI

États financiers semestriels

31 mars 2025

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Aux

	31 mars 2025 $	30 septembre 2024 $
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	**120 554 881**	72 940 288
Couverture déposée sur dérivés	**9 558 168**	9 747 231
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	**1 406 682 662**	1 067 992 986
Options à la juste valeur–position acheteur	**1 011 495**	7 922
Plus-value non réalisée sur dérivés	**8 658 657**	15 114 524
Montant à recevoir sur contrats à terme	**8 154 429**	1 806 189
Souscriptions à recevoir	**514 416**	342 629
Somme à recevoir pour la vente de titres	**440 632**	374 833
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**13 731 202**	9 223 769
	1 569 306 542	1 177 550 371
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	**99 931**	87 290
Options à la juste valeur–position vendeur	**3 867**	1 570
Moins-value non réalisée sur dérivés	**51 981 328**	16 231 153
Montant à payer sur contrats à terme	**2 391 193**	3 286 973
Rachats à payer	**101 305**	95 828
Somme à payer pour l'achat de titres	**364 026**	2 720 188
	54 941 650	22 423 002
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**1 514 364 892**	1 155 127 369
Données par série (note b)		
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**36 830 777**	36 547 378
- par part	**8,37**	8,53
Série C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**22 253 743**	14 198 185
- par part	**10,74**	10,89
Série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**62 290 712**	57 079 831
- par part	**8,93**	9,06
Série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**1 209 099 025**	900 303 942
- par part	**9,81**	10,04
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**40 893 395**	13 711 716
- par part	**9,45**	9,65
Série P		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**27 697 484**	26 924 871
- par part	**8,16**	8,32
Série PF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**115 299 756**	106 361 446
- par part	**8,53**	8,64

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques inc.,
agissant à titre de commandité pour
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire

William Packham,
Président et chef de la direction

John H. Bai,
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les états financiers semestrielles ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds conformément aux normes établies par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2025	2024
	$	$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	**24 712 771**	19 130 244
Revenu net (perte nette) provenant de dérivés	**2 073 971**	(19 794 812)
Écart de conversion sur encaisse	**1 558 103**	932 517
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	**(4 751 695)**	(6 347 842)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	**32 434 521**	61 944 796
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	**(41 204 767)**	5 262 825
	14 822 904	61 127 728
Charges (note 5)		
Frais de gestion	**896 337**	629 016
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	**9 830**	13 000
Frais d'administration	**281 920**	183 415
Taxes de vente	**136 992**	93 003
	1 325 079	918 434
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	**90 992**	75 110
	1 416 071	993 544
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**13 406 833**	60 134 184
Données par série		
Série A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**33 021**	1 688 858
- par part	**0,01**	0,46
Nombre moyen pondéré de parts	**4 405 855**	3 688 374
Série C		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**228 511**	113 427
- par part	**0,14**	0,56
Nombre moyen pondéré de parts	**1 635 141**	201 178
Série F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**360 051**	2 496 195
- par part	**0,05**	0,51
Nombre moyen pondéré de parts	**6 647 179**	4 890 250
Série I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**11 317 259**	50 519 290
- par part	**0,11**	0,62
Nombre moyen pondéré de parts	**98 761 221**	82 056 917
Série O		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**662 904**	143 853
- par part	**0,23**	0,59
Nombre moyen pondéré de parts	**2 844 299**	242 988
Série P		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**61 088**	915 731
- par part	**0,02**	0,44
Nombre moyen pondéré de parts	**3 349 827**	2 101 053
Série PF		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**743 999**	4 256 830
- par part	**0,06**	0,50
Nombre moyen pondéré de parts	**12 886 241**	8 526 177

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars	Série A		Série C		Série F	
	2025	2024	**2025**	2024	**2025**	2024
	$	$	**$**	$	**$**	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**36 547 378**	30 144 692	**14 198 185**	993	**57 079 831**	39 237 237
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**33 021**	1 688 858	**228 511**	113 427	**360 051**	2 496 195
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	**10 327 433**	7 597 265	**9 231 947**	5 831 140	**19 211 834**	24 520 274
Distributions réinvesties	**700 442**	562 639	**437 150**	3 716	**720 236**	535 094
Montant global des rachats de parts rachetables	**(10 038 110)**	(6 873 383)	**(1 404 900)**	(99 165)	**(13 876 568)**	(16 877 697)
	989 765	1 286 521	**8 264 197**	5 735 691	**6 055 502**	8 177 671
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	**(509 654)**	(231 353)	**(437 150)**	(3 716)	**(1 065 405)**	(496 949)
Remboursement de capital	**(229 733)**	(390 331)	**-**	-	**(139 267)**	(377 294)
	(739 387)	(621 684)	**(437 150)**	(3 716)	**(1 204 672)**	(874 243)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**36 830 777**	32 498 387	**22 253 743**	5 846 395	**62 290 712**	49 036 860

Semestres clos les 31 mars	Série I		Série O		Série P	
	2025	2024	**2025**	2024	**2025**	2024
	$	$	**$**	$	**$**	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**900 303 942**	761 225 309	**13 711 716**	2 007 658	**26 924 871**	15 543 038
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**11 317 259**	50 519 290	**662 904**	143 853	**61 088**	915 731
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	**310 619 391**	99 725 736	**32 601 529**	1 000 000	**7 114 462**	6 566 012
Distributions réinvesties	**33 034 742**	38 870 168	**610 134**	71 370	**543 951**	341 813
Montant global des rachats de parts rachetables	**(13 125 586)**	(47 228 091)	**(6 082 754)**	(128 703)	**(6 392 789)**	(2 684 659)
	330 528 547	91 367 813	**27 128 909**	942 667	**1 265 624**	4 223 166
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	**(33 050 723)**	(38 894 290)	**(610 134)**	(71 370)	**(406 817)**	(143 752)
Remboursement de capital	**-**	-	**-**	-	**(147 282)**	(205 959)
	(33 050 723)	(38 894 290)	**(610 134)**	(71 370)	**(554 099)**	(349 711)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**1 209 099 025**	864 218 122	**40 893 395**	3 022 808	**27 697 484**	20 332 224

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS) (suite)

Semestres clos les 31 mars	Série PF	
	2025	2024
	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**106 361 446**	64 793 181
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**743 999**	4 256 830
Opérations sur parts rachetables		
Produit de la vente de parts rachetables	**23 711 701**	29 092 770
Distributions réinvesties	**1 622 042**	1 222 637
Montant global des rachats de parts rachetables	**(14 965 081)**	(11 929 071)
	10 368 662	18 386 336
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables		
Revenu net de placement	**(2 082 073)**	(883 788)
Remboursement de capital	**(92 278)**	(690 160)
	(2 174 351)	(1 573 948)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**115 299 756**	85 862 399

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2025	2024
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**13 406 833**	60 134 184
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	**(1 558 103)**	(932 517)
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	**4 751 695**	6 347 842
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	**8 770 246**	(67 207 621)
Variation de la couverture déposée / découvert sur dérivés	**189 063**	(20 425)
Produit de la vente/échéance de placements	**335 949 287**	170 720 619
Achat de placements	**(646 883 731)**	(225 025 249)
Montant à recevoir sur contrats à terme	**(6 348 240)**	5 572 984
Somme à recevoir pour la vente de titres	**(65 799)**	(5 733 149)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**(4 507 433)**	(2 068 575)
Charges à payer	**12 641**	32 542
Montant à payer sur contrats à terme	**(895 780)**	(1 231 452)
Somme à payer pour l'achat de titres	**(2 356 162)**	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	**(299 535 483)**	(59 410 817)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	**412 646 510**	170 553 689
Montant global des rachats de parts rachetables	**(65 880 311)**	(89 865 697)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	**(1 101 819)**	(781 525)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	**345 664 380**	79 906 467
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	**1 485 696**	511 671
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	**47 614 593**	21 007 321
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	**72 940 288**	48 565 015
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	**120 554 881**	69 572 336
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	**19 469 061**	15 754 879
Intérêts payés	**6 041**	39 828

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Obligations (91,9 %)			
Obligations canadiennes (2,7 %)			
Gouvernement du Canada (1,0 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation			
série 88, 2,100 %, 2029-09-15	15 000 000 CAD	14 211 801	14 610 810
Gouvernements et sociétés publiques des provinces (0,9 %)			
Province d'Ontario			
3,100 %, 2027-05-19	10 000 000 USD	13 031 500	14 092 617
Sociétés (0,8 %)			
Enbridge			
2,500 %, 2033-08-01	10 000 000 USD	11 551 089	11 778 192
Total des obligations canadiennes		38 794 390	40 481 619
Obligations américaines (19,0 %)			
Gouvernement (10,3 %)			
Obligations du Trésor des États-Unis			
3,500 %, 2028-01-31	30 000 000 USD	40 355 341	42 686 252
3,500 %, 2029-09-30	30 000 000 USD	41 083 584	42 377 576
indexées sur l'inflation, 1,375 %, 2033-07-15	9 936 715 USD	12 802 305	13 959 675
indexées sur l'inflation, 1,750 %, 2034-01-15	14 261 472 USD	19 285 240	20 496 497
3,375 %, 2042-08-15	30 000 000 USD	36 488 324	36 953 509
		150 014 794	156 473 509
Sociétés (8,7 %)			
AbbVie			
5,050 %, 2034-03-15	1 990 000 USD	2 674 864	2 884 328
Bank of America			
5,162 %, taux variable à partir du 2030-01-24, 2031-01-24	4 410 000 USD	6 380 168	6 432 709
Broadcom			
4,350 %, 2030-02-15	1 829 000 USD	2 459 510	2 589 936
Campbell Soup Company			
4,750 %, 2035-03-23	3 608 000 USD	4 861 390	4 971 117
Citigroup			
4,450 %, 2027-09-29	2 000 000 USD	2 553 802	2 863 479
3,668 %, taux variable à partir du 2027-07-24, 2028-07-24	7 000 000 USD	8 957 022	9 850 427
Dell International / EMC			
5,300 %, 2029-10-01	3 000 000 USD	4 002 810	4 395 506
3,450 %, 2051-12-15	9 260 000 USD	11 812 314	9 008 241
Equinix Europe 2 Financing			
3,250 %, 2031-03-15	4 500 000 EUR	6 621 488	6 877 933
General Motors			
5,400 %, 2029-10-15	2 000 000 USD	2 642 450	2 894 217
General Motors Financial			
3,700 %, 2031-07-14	3 100 000 EUR	4 599 811	4 771 319
JPMorgan Chase & Co.			
2,182 %, taux variable à partir du 2027-06-01, 2028-06-01	4 200 000 USD	5 848 080	5 750 755
4,979 %, taux variable à partir du 2027-07-22, 2028-07-22	2 727 000 USD	3 729 309	3 962 198
5,140 %, taux variable à partir du 2030-01-24, 2031-01-24	4 082 000 USD	5 877 264	5 962 903
3,588 %, taux variable à partir du 2035-01-23, 2036-01-23	2 800 000 EUR	4 162 112	3 934 751
Microsoft			
2,675 %, 2060-06-01	1 500 000 USD	1 333 966	1 288 669
Oracle			
5,375 %, 2054-09-27	6 500 000 USD	8 740 944	8 519 931
Stellantis			
4,375 %, 2030-03-14	2 000 000 EUR	2 898 562	3 196 779
Stellantis Finance US, placement privé			
série 144A, 2,691 %, 2031-09-15	10 000 000 USD	10 482 337	12 003 260
Verizon Communications			
4,016 %, 2029-12-03	3 000 000 USD	4 044 635	4 198 342
1,250 %, 2030-04-08	5 000 000 EUR	7 195 401	7 114 491
1,680 %, 2030-10-30	7 000 000 USD	8 849 938	8 573 327
2,850 %, 2041-09-03	3 550 000 USD	4 470 675	3 594 992
VF			
2,800 %, 2027-04-23	4 000 000 USD	5 430 882	5 452 676
		130 629 734	131 092 286
Total des obligations américaines		280 644 528	287 565 795
Obligations étrangères (69,0 %)			
Australie (0,9 %)			
Gouvernement (0,6 %)			
Gouvernement de l'Australie			
série 150, 3,000 %, 2047-03-21	15 000 000 AUD	9 949 974	10 024 200
Gouvernements et sociétés publiques des états (0,3 %)			
Obligations du Trésor de la Nouvelle-Galles du Sud			
1,500 %, 2032-02-20	700 000 AUD	668 963	514 330
Bons du Trésor de l'Australie occidentale			
série 27, 3,000 %, 2027-10-21	4 000 000 AUD	3 862 765	3 528 144
		4 531 728	4 042 474
Total Australie		14 481 702	14 066 674
Autriche (1,7 %)			
Gouvernement (0,7 %)			
République d'Autriche			
2,950 %, 2035-02-20	7 100 000 EUR	10 620 732	10 918 468
Sociétés (1,0 %)			
Erste Group Bank			
3,250 %, taux variable à partir du 2030-06-26, 2031-06-26	4 800 000 EUR	7 449 221	7 468 514
4,000 %, taux variable à partir du 2030-01-15, 2035-01-15	4 500 000 EUR	6 713 907	7 032 472
		14 163 128	14 500 986
Total Autriche		24 783 860	25 419 454
Belgique (0,2 %)			
Sociétés			
Belfius Bank			
4,875 %, taux variable à partir du 2030-06-11, 2035-06-11	1 700 000 EUR	2 498 311	2 735 753
Brésil (3,6 %)			
Gouvernement (3,5 %)			
République fédérative du Brésil			
10,000 %, 2029-01-01	115 000 000 BRL	29 876 787	25 322 484
10,000 %, 2033-01-01	139 350 000 BRL	26 991 352	27 680 672
		56 868 139	53 003 156

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Brésil (suite)			
Sociétés (0,1 %)			
Itau Unibanco Holding			
7,562 %, taux variable à partir du 2025-08-27, perpétuelle	1 600 000 USD	2 116 480	2 323 110
Total Brésil		58 984 619	55 326 266
Chili (0,3 %)			
Gouvernement			
République du Chili			
3,750 %, 2032-01-14	3 050 000 EUR	4 543 919	4 734 181
Colombie (0,5 %)			
Gouvernement			
République de Colombie			
3,250 %, 2032-04-22	7 400 000 USD	7 685 931	8 286 496
Danemark (0,3 %)			
Gouvernements et sociétés publiques des états (0,2 %)			
Orsted			
2,250 %, 2028-06-14	1 800 000 EUR	2 404 418	2 739 241
Sociétés (0,1 %)			
Carlsberg			
5,500 %, 2039-02-28	1 300 000 GBP	2 301 000	2 337 985
Total Danemark		4 705 418	5 077 226
France (4,2 %)			
Gouvernements et sociétés publiques des états (0,3 %)			
La Poste			
0,625 %, 2036-01-18	4 400 000 EUR	6 824 426	4 941 477
Sociétés (3,9 %)			
Accor			
3,500 %, 2033-03-04	4 200 000 EUR	6 281 882	6 368 035
Banque Fédérative du Crédit Mutuel			
3,625 %, 2035-03-07	3 000 000 EUR	4 509 827	4 514 846
BNP Paribas			
placement privé, série 144A, 2,159 %, taux variable à partir du 2028-09-15, 2029-09-15	4 000 000 USD	4 939 160	5 269 744
placement privé, série 144A, 3,132 %, taux variable à partir du 2032-01-20, 2033-01-20	3 000 000 USD	3 297 837	3 765 677
7,375 %, taux variable à partir du 2025-08-19, perpétuelle	4 000 000 USD	5 953 524	5 782 684
4,032 %, taux variable à partir du 2025-11-25, perpétuelle	500 000 EUR	761 383	782 102
7,750 %, taux variable à partir du 2029-08-16, perpétuelle	5 200 000 USD	7 278 884	7 710 246
BPCE			
3,875 %, taux variable à partir du 2035-02-26, 2036-02-26	2 500 000 EUR	3 714 495	3 800 300
Crédit Agricole Assurances			
4,750 %, taux variable à partir du 2028-09-27, 2048-09-27	2 000 000 EUR	3 530 844	3 220 618
Crédit Mutuel Arkéa			
1,625 %, 2026-04-15	1 000 000 EUR	1 567 055	1 541 345
3,375 %, 2031-03-11	6 000 000 EUR	8 943 818	9 180 006
Icade Santé			
1,375 %, 2030-09-17	1 900 000 EUR	2 960 278	2 619 720
Orange			
1,750 %, taux variable à partir du 2028-10-15, perpétuelle	1 000 000 EUR	1 321 888	1 452 868
Société Générale			
4,000 %, 2027-01-12	1 000 000 USD	1 371 760	1 421 479
1,750 %, 2029-03-22	900 000 EUR	1 358 973	1 320 073
Sogecap			
4,125 %, taux variable à partir du 2026-02-18, perpétuelle	400 000 EUR	638 013	637 576
		58 429 621	59 387 319
Total France		65 254 047	64 328 796
Allemagne (1,9 %)			
Gouvernement (0,7 %)			
République fédérale d'Allemagne			
2,500 %, 2046-08-15	8 100 000 EUR	16 741 423	11 544 760
Sociétés (1,2 %)			
Allianz			
3,200 %, taux variable à partir du 2028-04-30, perpétuelle	1 600 000 USD	1 877 650	2 026 344
Commerzbank			
série 1061, 3,625 %, taux variable à partir du 2031-01-14, 2032-01-14	6 300 000 EUR	9 411 489	9 775 172
Munich			
4,250 %, taux variable à partir du 2034-05-26, 2044-05-26	4 000 000 EUR	5 848 255	6 253 015
		17 137 394	18 054 531
Total Allemagne		33 878 817	29 599 291
Grèce (1,1 %)			
Gouvernement			
République hellénique			
4,125 %, 2054-06-15	11 250 000 EUR	16 170 836	17 011 723
Hongrie (0,6 %)			
Gouvernement (0,4 %)			
République de Hongrie			
série 10Y, 4,500 %, 2034-06-16	3 900 000 EUR	5 789 698	5 923 917
Sociétés (0,2 %)			
OTP Bank			
7,300 %, taux variable à partir du 2030-07-30, 2035-07-30	2 000 000 USD	2 912 210	2 941 505
Total Hongrie		8 701 908	8 865 422
Irlande (2,6 %)			
Sociétés			
AIB Group			
5,871 %, taux variable à partir du 2034-03-28, 2035-03-28	1 432 000 USD	1 938 069	2 094 989
4,625 %, taux variable à partir du 2030-05-20, 2035-05-20	1 500 000 EUR	2 202 609	2 387 641
7,125 %, taux variable à partir du 2030-04-30, perpétuelle	1 200 000 EUR	1 754 549	1 955 282
Bank of Ireland Group			
4,625 %, taux variable à partir du 2028-11-13, 2029-11-13	3 100 000 EUR	4 536 716	5 062 432
Cloverie			
5,625 %, taux variable à partir du 2026-06-24, 2046-06-24	4 000 000 USD	5 763 048	5 783 542
Hammerson Ireland Finance			
1,750 %, 2027-06-03	6 000 000 EUR	8 785 801	9 093 832

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Irlande (suite)			
Zurich Finance			
3,000 %, taux variable à partir du 2031-04-19, 2051-04-19	10 600 000 USD	13 429 764	13 154 837
Total Irlande		38 410 556	39 532 555
Italie (10,6 %)			
Gouvernement (7,4 %)			
Obligations du Trésor de l'Italie			
série 3Y, 3,500 %, 2026-01-15	5 000 000 EUR	7 325 210	7 858 205
3,000 %, 2029-08-01	7 500 000 EUR	13 266 138	11 801 778
série 8Y, 4,000 %, 2031-10-30	23 850 000 EUR	36 671 762	38 898 709
série 13Y, 4,050 %, 2037-10-30	13 050 000 EUR	19 565 921	20 486 156
3,450 %, 2048-03-01	3 800 000 EUR	7 683 153	5 129 162
1,700 %, 2051-09-01	25 100 000 EUR	33 992 688	23 067 750
2,150 %, 2052-09-01	4 600 000 EUR	4 265 406	4 609 283
		122 770 278	111 851 043
Sociétés (3,2 %)			
Assicurazioni Generali			
5,399 %, 2033-04-20	1 200 000 EUR	1 767 669	2 019 684
4,083 %, 2035-07-16	2 600 000 EUR	3 871 303	3 976 385
BPER Banca			
8,375 %, taux variable à partir du 2029-07-16, perpétuelle	1 200 000 EUR	1 755 746	2 013 447
Enel			
1,375 %, taux variable à partir du 2027-09-08, perpétuelle	900 000 EUR	1 098 591	1 328 938
Enel Finance International			
0,875 %, 2036-06-17	2 000 000 EUR	2 892 932	2 260 006
ERG			
0,875 %, 2031-09-15	2 600 000 EUR	3 888 811	3 378 385
Intesa Sanpaolo			
4,750 %, 2027-09-06	2 120 000 EUR	3 221 675	3 446 084
5,000 %, taux variable à partir du 2027-03-08, 2028-03-08	4 840 000 EUR	7 160 881	7 811 216
6,625 %, 2033-05-31	4 600 000 GBP	7 603 975	8 993 287
placement privé, série XR, 4,700 %, 2049-09-23	4 000 000 USD	4 969 849	4 458 177
5,500 %, taux variable à partir du 2028-03-01, perpétuelle	3 000 000 EUR	3 614 242	4 670 622
UniCredit			
2,731 %, taux variable à partir du 2027-01-15, 2032-01-15	3 000 000 EUR	4 345 005	4 605 968
		46 190 679	48 962 199
Total Italie		168 960 957	160 813 242
Japon (2,7 %)			
Gouvernement (2,5 %)			
Gouvernement japonais			
série 66, 0,400 %, 2050-03-20	2 000 000 000 JPY	21 692 943	12 075 970
série 70, 0,700 %, 2051-03-20	2 200 000 000 JPY	23 182 830	14 136 942
série 79, 1,200 %, 2053-06-20	628 700 000 JPY	5 704 247	4 489 754
série 82, 1,800 %, 2054-03-20	563 950 000 JPY	4 710 734	4 650 991
série 83, 2,200 %, 2054-06-20	264 300 000 JPY	2 519 413	2 386 418
		57 810 167	37 740 075
Sociétés (0,2 %)			
Nomura Holdings			
1,653 %, 2026-07-14	2 800 000 USD	3 489 780	3 879 932
Total Japon		61 299 947	41 620 007

	VALEUR NOMINALE	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Luxembourg (0,8 %)			
Sociétés			
Aroundtown			
5,375 %, 2029-03-21	2 750 000 USD	4 156 251	3 841 950
Aroundtown Finance			
7,875 %, taux variable à partir du 2029-11-07, perpétuelle	1 600 000 USD	1 368 794	2 159 933
Prologis International Funding II			
3,125 %, 2031-06-01	4 000 000 EUR	5 897 805	6 065 169
Total Luxembourg		11 422 850	12 067 052
Mexique (2,2 %)			
Gouvernement			
États-Unis du Mexique			
4,500 %, 2029-04-22	2 000 000 USD	2 675 072	2 795 355
série M, 7,750 %, 2031-05-29	150 000 000 MXN	10 251 624	9 907 326
4,750 %, 2032-04-27	6 000 000 USD	8 130 702	8 054 334
4,875 %, 2033-05-19	3 000 000 USD	3 843 970	3 974 670
série M, 7,750 %, 2034-11-23	124 431 300 MXN	7 406 943	8 092 719
Total Mexique		32 308 311	32 824 404
Pays-Bas (7,0 %)			
Sociétés			
ABN AMRO Bank			
3,000 %, 2031-02-25	3 800 000 EUR	5 642 360	5 856 341
4,375 %, taux variable à partir du 2025-09-22, perpétuelle	2 600 000 EUR	3 925 335	4 044 070
Achmea			
5,625 %, taux variable à partir du 2034-11-02, 2044-11-02	1 800 000 EUR	2 617 176	2 951 605
American Medical Systems Europe			
3,500 %, 2032-03-08	2 300 000 EUR	3 346 059	3 584 353
ASR Nederland			
3,625 %, 2028-12-12	1 200 000 EUR	1 753 703	1 911 812
6,625 %, taux variable à partir du 2032-06-27, perpétuelle	5 000 000 EUR	7 741 389	8 017 466
Coöperatieve Rabobank			
4,655 %, taux variable à partir du 2027-08-22, 2028-08-22	10 000 000 USD	12 906 500	14 367 907
4,375 %, taux variable à partir du 2027-06-29, perpétuelle	3 200 000 EUR	4 909 064	4 920 601
Cooperatieve Rabobank U.A.			
4,875 %, taux variable à partir du 2029-11-01, 2030-11-01	4 800 000 GBP	8 544 424	8 845 456
De Volksbank			
0,250 %, 2026-06-22	2 700 000 EUR	3 967 580	4 076 218
EDP Finance			
1,710 %, 2028-01-24	5 600 000 USD	7 362 734	7 428 491
1,875 %, 2029-09-21	2 000 000 EUR	2 803 701	2 942 489
Enel Finance International			
2,625 %, 2028-02-24	4 400 000 EUR	6 513 895	6 818 409
Iberdrola International			
série NC6, 1,450 %, taux variable à partir du 2027-02-09, perpétuelle	3 500 000 EUR	4 967 170	5 251 472
ING Groep			
1,125 %, taux variable à partir du 2027-12-07, 2028-12-07	7 000 000 GBP	11 843 483	11 765 471
6,114 %, taux variable à partir du 2033-09-11, 2034-09-11	1 173 000 USD	1 600 207	1 772 322
NIBC Bank			
0,875 %, 2027-06-24	5 300 000 EUR	7 525 727	7 915 860

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Pays-Bas (suite)			
NN Group			
6,000 %, taux variable à partir du 2033-11-03, 2043-11-03	2 200 000 EUR	3 278 312	3 778 477
Total Pays-Bas		101 248 819	106 248 820
Nouvelle-Zélande (1,8 %)			
Gouvernement			
Gouvernement de Nouvelle-Zélande			
série 0425, 2,750 %, 2025-04-15	7 000 000 NZD	5 695 796	5 718 053
série 0532, 2,000 %, 2032-05-15	13 000 000 NZD	9 025 174	9 113 253
1,750 %, 2041-05-15	23 000 000 NZD	16 398 453	12 048 896
Total Nouvelle-Zélande		31 119 423	26 880 202
Norvège (1,4 %)			
Gouvernement			
Royaume de Norvège			
série 480, 2,000 %, 2028-04-26	70 050 000 NOK	8 629 600	9 096 704
série 487, 3,625 %, 2034-04-13	87 000 000 NOK	10 807 866	11 526 315
Total Norvège		19 437 466	20 623 019
Pologne (2,6 %)			
Gouvernement			
République de Pologne			
5,000 %, 2034-10-25	110 000 000 PLN	36 294 715	38 737 009
Roumanie (1,2 %)			
Gouvernement			
Gouvernement de Roumanie			
6,625 %, 2029-09-27	6 000 000 EUR	9 370 573	10 020 927
2,750 %, 2041-04-14	4 500 000 EUR	4 246 138	4 254 970
4,625 %, 2049-04-03	2 800 000 EUR	5 332 092	3 236 421
Total Roumanie		18 948 803	17 512 318
Afrique du Sud (1,2 %)			
Gouvernement			
République d'Afrique du Sud			
série 2035, 8,875 %, 2035-02-28	113 640 000 ZAR	6 713 336	7 976 892
série R209, 6,250 %, 2036-03-31	173 900 000 ZAR	8 698 514	9 682 870
Total Afrique du Sud		15 411 850	17 659 762
Espagne (8,5 %)			
Gouvernement (4,9 %)			
Royaume d'Espagne			
1,400 %, 2028-07-30	30 000 000 EUR	41 663 655	45 248 826
0,600 %, 2029-10-31	12 100 000 EUR	16 213 995	17 225 918
1,000 %, 2042-07-30	11 500 000 EUR	10 803 605	11 586 554
		68 681 255	74 061 298
Gouvernements et sociétés publiques des états (0,5 %)			
Instituto de Crédito Oficial			
3,250 %, 2028-10-31	4 680 000 EUR	6 751 024	7 468 083
Sociétés (3,1 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria			
8,250 %, taux variable à partir du 2028-11-30, 2033-11-30	2 000 000 GBP	3 438 367	3 993 478
4,875 %, taux variable à partir du 2031-02-08, 2036-02-08	1 900 000 EUR	2 755 150	3 048 322
7,750 %, taux variable à partir du 2032-01-14, perpétuelle	8 000 000 USD	11 487 600	11 496 283
Banco Santander			
6,350 %, 2034-03-14	1 400 000 USD	2 048 942	2 070 980
4,375 %, taux variable à partir du 2026-01-14, perpétuelle	2 800 000 EUR	4 063 593	4 334 369
7,000 %, taux variable à partir du 2030-05-20, perpétuelle	3 200 000 EUR	4 724 460	5 221 703
CaixaBank			
4,125 %, taux variable à partir du 2031-02-09, 2032-02-09	4 200 000 EUR	6 089 223	6 721 078
5,250 %, taux variable à partir du 2026-03-23, perpétuelle	2 600 000 EUR	3 352 174	4 076 233
Telefónica Europe			
3,875 %, taux variable à partir du 2026-09-22, perpétuelle	2 500 000 EUR	3 751 047	3 910 702
2,376 %, taux variable à partir du 2029-05-12, perpétuelle	1 600 000 EUR	2 460 991	2 292 322
		44 171 547	47 165 470
Total Espagne		119 603 826	128 694 851
Suède (1,0 %)			
Gouvernements et sociétés publiques des états (0,4 %)			
Swedish Export Credit			
2,750 %, 2028-02-23	4 000 000 EUR	5 519 363	6 252 206
Sociétés (0,6 %)			
Skandinaviska Enskilda Banken			
3,375 %, 2030-03-19	3 000 000 EUR	4 687 220	4 698 118
Swedbank			
4,875 %, 2030-10-11	2 100 000 GBP	3 744 536	3 857 591
		8 431 756	8 555 709
Total Suède		13 951 119	14 807 915
Royaume-Uni (10,1 %)			
Gouvernement (5,6 %)			
Gouvernement du Royaume-Uni			
1,625 %, 2028-10-22	15 000 000 GBP	23 218 776	25 686 022
0,875 %, 2033-07-31	31 000 000 GBP	42 201 746	43 162 410
0,625 %, 2050-10-22	2 000 000 GBP	3 113 066	1 362 909
1,250 %, 2051-07-31	17 500 000 GBP	15 380 824	14 206 841
		83 914 412	84 418 182
Sociétés (4,5 %)			
Barclays			
4,347 %, taux variable à partir du 2034-05-08, 2035-05-08	1 300 000 EUR	1 904 321	2 052 904
4,973 %, taux variable à partir du 2031-05-31, 2036-05-31	4 100 000 EUR	6 225 888	6 583 637
6,375 %, taux variable à partir du 2025-12-15, perpétuelle	2 200 000 GBP	3 613 065	4 100 830
Coventry Building Society			
8,750 %, taux variable à partir du 2029-12-11, perpétuelle	1 000 000 GBP	1 892 285	1 922 550
Lloyds Banking Group			
3,875 %, taux variable à partir du 2031-05-14, 2032-05-14	2 000 000 EUR	2 947 266	3 131 612
7,500 %, taux variable à partir du 2030-06-27, perpétuelle	2 650 000 GBP	4 771 733	4 831 311

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Royaume-Uni (suite)			
Nationwide Building Society			
placement privé, série 144A,			
2,972 %, taux variable à partir du 2027-02-16, 2028-02-16	8 950 000 USD	11 762 807	12 467 225
3,000 %, 2030-03-03	6 800 000 EUR	10 133 487	10 499 343
NatWest Group			
5,808 %, taux variable à partir du 2028-09-13, 2029-09-13	2 800 000 USD	3 738 700	4 158 480
5,125 %, taux variable à partir du 2027-11-12, perpétuelle	1 000 000 GBP	1 712 188	1 789 100
Scottish Hydro Electric Transmission			
3,375 %, 2032-09-04	1 330 000 EUR	1 976 163	2 044 856
Standard Chartered			
1,456 %, taux variable à partir du 2026-01-14, 2027-01-14	4 170 000 USD	5 285 684	5 847 037
4,750 %, taux variable à partir du 2031-07-14, perpétuelle	4 000 000 USD	5 036 672	5 088 078
Vodafone Group			
4,875 %, 2049-06-19	2 000 000 USD	2 991 106	2 453 120
3,250 %, taux variable à partir du 2026-09-04, 2081-06-04	850 000 USD	1 026 077	1 189 383
		65 017 442	68 159 466
Total Royaume-Uni		148 931 854	152 577 648
Total des obligations étrangères		1 059 039 864	1 046 050 086
Obligations supranationales (1,2 %)			
Africa Finance Corporation			
3,750 %, 2029-10-30	3 400 000 USD	4 392 678	4 507 122
Union européenne			
0,000 %, 2031-07-04	10 000 000 EUR	11 793 306	13 087 464
Total des obligations supranationales		16 185 984	17 594 586
Total des obligations		1 394 664 766	1 391 692 086
Titres de marché monétaire canadiens (1,0 %)			
Bons du Trésor du Canada			
2,550 %, 2025-04-09	15 000 000 CAD	14 990 576	14 990 576
Total des placements (92,9 %)		**1 409 655 342**	**1 406 682 662**
Plus-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 1) (0,6 %)			8 658 657
Moins-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 2) (-3,4 %)			(51 981 328)
Options à la juste valeur - position acheteur (TABLEAU 3) (0,0 %)			1 011 495
Options à la juste valeur - position vendeur (TABLEAU 4) (-0,0 %)			(3 867)
Autres éléments d'actif net (9,9 %) *			149 997 273
Actif net (100,0 %)			**1 514 364 892**

* Incluant les montants à recevoir et à payer des tableaux 5 et 6.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 1

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE $	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE $
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars australiens						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4236	11 329 829	16 129 319	205 753
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars australiens						
Dollar américain	3	avril 2025	1,4448	35 576 532	51 399 597	227 635
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de réals brésiliens						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4636	2 500 000	3 658 888	70 237
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Euro	1	mai 2025	1,5528	7 500 000	11 645 790	27 408
Dollar américain	1	avril 2025	1,4360	14 000 000	20 103 731	19 732
						47 140
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4375	5 000 000	7 187 564	10 611
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de francs suisses						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4315	5 265 296	7 537 534	25 786
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de Yuan chinois						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4171	4 023 295	5 701 211	12 722
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de roupies indiennes						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4463	18 527 648	26 797 115	416 720
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de pesos mexicains						
Dollar américain	1	juin 2025	1,4435	5 131 165	7 407 093	200 027
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars néo-zélandais						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4337	6 345 965	9 098 527	17 686
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Peso chilien	1	avril 2025	0,0015	7 254 711 218	10 751 904	172 700
Forint hongrois	1	avril 2025	0,0037	4 123 200 000	15 205 520	828 313
Peso mexicain	2	juin 2025	0,0699	472 040 000	33 008 773	286 267
Dollar néo-zélandais	1	avril 2025	0,8134	9 000 000	7 320 253	92 962
Couronne norvégienne	3	avril 2025	0,1273	402 430 000	51 235 032	3 816 216
Dollar de Singapour	1	avril 2025	1,0496	2 700 000	2 834 040	46 403
						5 242 861

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 1 (suite)

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE $	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE $
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Shekel israélien	1	juin 2025	0,3941	81 500 000	32 117 543	553 618
Zloty polonais	1	mai 2025	0,3727	148 240 000	55 254 800	689 459
Livre sterling	2	juin 2025	1,8585	111 250 000	206 761 922	290 347
Dollar de Taïwan	1	avril 2025	0,0446	415 970 546	18 546 494	270 596
Baht thaïlandais	1	avril 2025	0,0423	330 850 000	14 001 717	164 211
						1 968 231
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de rands sud-africains						
Dollar américain	1	juin 2025	1,4361	13 894 032	19 952 525	213 248
Plus-value non réalisée sur dérivés						**8 658 657**

TABLEAU 2

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE $	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE $
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars australiens						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4410	4 085 654	5 887 472	(33 707)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	2	mai 2025	1,4382	14 601 361	21 000 000	(41 344)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Euro	2	avril 2025	1,4870	23 000 000	34 200 429	(1 590 417)
Euro	9	mai 2025	1,4875	409 500 000	609 122 966	(28 233 636)
Livre sterling	1	juin 2025	1,8322	4 500 000	8 244 948	(86 775)
Dollar américain	2	avril 2025	1,4197	13 000 000	18 456 138	(229 935)
Dollar américain	7	mai 2025	1,4162	528 500 000	748 483 329	(10 120 611)
						(40 261 374)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de francs suisses						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4278	42 469 948	60 639 419	(1 216 449)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de yuans chinois						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4398	33 748 964	48 593 445	(485 989)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie d'euros						
Réal brésilien	1	mai 2025	0,2496	3 750 525	935 974	(24 869)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de forints hongrois						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4317	4 667 589	6 682 820	(327 413)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de rupiah indonésiennes						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4551	161 995	235 716	(2 891)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 2 (suite)

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE $	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE $
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de roupies indiennes						
Dollar américain	3	avril 2025	1,4327	18 440 000	26 418 609	(395 455)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de yens japonais						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4120	19 651 120	27 748 189	(71 140)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars néo-zélandais						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4311	12 164 658	17 408 842	(159 139)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Couronne tchèque	1	avril 2025	0,0625	117 580 000	7 343 109	(27 770)
Couronne tchèque	1	mai 2025	0,0622	192 400 000	11 976 864	(90 906)
Peso mexicain	1	avril 2025	0,0705	7 540 000	531 393	(1 167)
Won sud-coréen	2	avril 2025	0,0010	14 572 017 463	14 365 591	(361 002)
						(480 845)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Réal brésilien	1	mai 2025	0,2442	38 350 754	9 365 410	(69 138)
Couronne norvégienne	1	avril 2025	0,1260	87 820 000	11 062 537	(886 784)
Couronne suédoise	3	avril 2025	0,1314	403 590 000	53 036 012	(4 796 675)
Baht thaïlandais	1	avril 2025	0,0424	115 470 000	4 899 720	(2 545)
						(5 755 142)

Swaps sur défaillance de crédit

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	CONTREPARTIE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) $	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE $
Entité de référence						
Markit ITRX EUR XOVER	1	décembre 2029	5,000	BofA Securities Europe	(17 760 060)	(2 022 921)

Swaps de taux d'intérêt

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	TAUX VARIABLE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) $	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE $
Paie/ reçoit						
Paie variable/ reçoit fixe	1	février 2027	6,466	HUF-BUBOR 6M	10 000 000 000	(98 075)
Paie variable/ reçoit fixe	1	juin 2030	1,500	CNY 7-DAY REVERSE REPO	685 000 000	(604 575)
						(702 650)
Moins-value non réalisée sur dérivés						**(51 981 328)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 3

Options à la juste valeur–position acheteur	NOMBRE D'OPTIONS ACHAT(VENTE)	NOMBRE D'OBLIGATIONS PAR OPTION	ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE $	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Options sur obligation						
Options d'achat						
Obligations américaines	175	1 000	mai 2025	119,000 USD	117 461	228 224
Bons du Trésor des États-Unis – 10 ans	165	1 000	mai 2025	112,000 USD	73 629	122 432
						350 656
	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE)	**NOMBRE D'OPTIONS**				
Options sur devises						
Options d'achat						
EUR/USD	8 000 000	1	avril 2025	1,060 EUR/USD	78 133	256 855
EUR/USD	8 000 000	1	juillet 2025	1,090 EUR/USD	63 338	182 348
NZD/USD	28 000 000	1	avril 2025	0,575 NZD/USD	241 481	72 473
						511 676
Options de vente						
USD/JPY	10 500 000	1	mai 2025	146,000 USD/JPY	42 610	47 512
USD/MXN	300 000	1	avril 2025	20,000 USD/MXN	73 862	101 651
						149 163
Options à la juste valeur–position acheteur						**1 011 495**

TABLEAU 4

Options à la juste valeur–position vendeur	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE)	NOMBRE D'OPTIONS	ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE $	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Options sur devises						
Options d'achat						
NZD/USD	(28 000 000)	1	avril 2025	0,600 NZD/USD	(53 475)	(659)
Options de vente						
NZD/USD	(28 000 000)	1	avril 2025	0,540 NZD/USD	(183 166)	(3 208)
Options à la juste valeur–position vendeur						**(3 867)**

TABLEAU 5

Contrats à terme	NOMBRE DE CONTRATS ACHAT(VENTE)	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVISES	MONTANT À RECEVOIR $
Montant à recevoir sur contrats à terme				
Bons du Trésor de l'Australie – 10 ans	912	juin 2025	102 588 536 AUD	105 887
Euro-BTP	(312)	juin 2025	(36 897 880) EUR	360 443
Euro-BTP Court terme	302	juin 2025	32 446 880 EUR	18 797
EURO-SCHATZ	(412)	juin 2025	(44 102 540) EUR	73 726
EURX EUR-BULX – 30 ans	(491)	juin 2025	(61 885 640) EUR	5 317 581
Obligations américaines Ultra 10 ans	3	juin 2025	340 898 USD	2 934
Obligations des États-Unis–Long terme	35	juin 2025	4 101 553 USD	20 475
Bons du Trésor des États-Unis – 2 ans	458	juin 2025	94 577 000 USD	478 866
Bons du Trésor des États-Unis – 5 ans	1 240	juin 2025	133 145 000 USD	1 533 488
Bons du Trésor des États-Unis – 10 ans	189	juin 2025	20 875 641 USD	242 232
Montant à recevoir sur contrats à terme				**8 154 429**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 6

Contrats à terme	NOMBRE DE CONTRATS ACHAT(VENTE)	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVISES	MONTANT À PAYER $
Montant à payer sur contrats à terme				
Bons du Trésor de l'Australie – 3 ans	(630)	juin 2025	(66 986 816) AUD	(82 764)
EURO-BOBL	658	juin 2025	77 861 970 EUR	(605 381)
EURO-OAT	98	juin 2025	12 249 020 EUR	(343 109)
EURX EURO – BUND	773	juin 2025	100 084 950 EUR	(861 227)
Obligations du Gouvernement du Canada – 10 ans	(57)	juin 2025	(7 021 260) CAD	(69 540)
Obligations du Gouvernement du Japon – 10 ans	(24)	juin 2025	(3 306 480 000) JPY	(117 434)
LONG GILT	331	juin 2025	30 517 090 GBP	(311 738)
Montant à payer sur contrats à terme				**(2 391 193)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série C	Série F
25 septembre 2013	17 août 2023	27 septembre 2013
Série I	**Série O**	**Série P**
31 mars 2014	29 juin 2018	29 juillet 2014
Série PF		
13 août 2014		

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de la période	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Nombre de parts à la fin de la période
Série A					
31 mars 2025	**4 282 230**	**1 228 921**	**83 505**	**1 196 223**	**4 398 433**
31 mars 2024	3 695 803	906 257	67 543	822 217	3 847 386
Série C					
31 mars 2025	**1 303 472**	**858 412**	**40 835**	**131 184**	**2 071 535**
31 mars 2024	100	562 850	357	9 530	553 777
Série F					
31 mars 2025	**6 297 572**	**2 151 509**	**80 678**	**1 553 452**	**6 976 307**
31 mars 2024	4 567 307	2 769 692	60 837	1 909 239	5 488 597
Série I					
31 mars 2025	**89 634 980**	**31 614 501**	**3 382 823**	**1 325 116**	**123 307 188**
31 mars 2024	78 740 965	10 314 641	4 028 539	4 883 265	88 200 880
Série O					
31 mars 2025	**1 421 085**	**3 476 518**	**64 704**	**636 975**	**4 325 332**
31 mars 2024	221 062	108 418	7 750	13 924	323 306
Série P					
31 mars 2025	**3 238 049**	**869 613**	**66 534**	**781 722**	**3 392 474**
31 mars 2024	1 958 125	802 398	42 103	331 087	2 471 539
Série PF					
31 mars 2025	**12 308 420**	**2 784 771**	**190 407**	**1 760 218**	**13 523 380**
31 mars 2024	7 917 138	3 456 698	145 715	1 424 340	10 095 211

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série C	Série F
Mensuelle	Trimestrielle	Mensuelle
Série I	**Série O**	**Série P**
Trimestrielle	Trimestrielle	Mensuelle
Série PF		
Mensuelle		

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2025 et 2024, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
31 mars 2025	**1,40**	**0,65**	**1,25**
31 mars 2024	1,40	0,65	1,25

	Série PF %
31 mars 2025	**0,50**
31 mars 2024	0,50

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2025 et 2024, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série C %	Série F %
31 mars 2025	**0,25**	**0,08**	**0,25**
31 mars 2024	0,25	0,08	0,25

	Série O %	Série P %	Série PF %
31 mars 2025	**0,08**	**0,25**	**0,20**
31 mars 2024	0,08	0,25	0,20

Les porteurs de parts de série C négocient les frais de gestion directement avec le courtier, qui les verse directement au gestionnaire.

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées aux états de la situation financière, sont les suivantes :

	31 mars 2025	30 septembre 2024
	$	$
	99 931	87 290

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé avec la possibilité de gains en capital. Le Fonds investira ses actifs principalement dans des titres mondiaux à revenu fixe sur des marchés développés et émergents. Le Fonds pourra répartir ses actifs entre tous les secteurs et toutes les qualités de crédit, mais choisira principalement les titres de qualité supérieure auxquels Standard & Poor's a accordé une note de BBB- et plus (ou auxquels des agences de notation compétentes ont accordé une note équivalente).

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de $)

31 mars 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	811 969	579 723	-	1 391 692
Options	1 011	-	-	1 011
Titres de marché monétaire	14 991	-	-	14 991
Instruments financiers dérivés	-	8 659	-	8 659
Total	**827 971**	**588 382**	**-**	**1 416 353**
Passifs financiers à la JVRN				
Options	4	-	-	4
Instruments financiers dérivés	-	51 981	-	51 981
Total	**4**	**51 981**	**-**	**51 985**

30 septembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	614 168	403 662	-	1 017 830
Options	8	-	-	8
Titres de marché monétaire	50 163	-	-	50 163
Instruments financiers dérivés	-	15 115	-	15 115
Total	**664 339**	**418 777**	**-**	**1 083 116**
Passifs financiers à la JVRN				
Options	2	-	-	2
Instruments financiers dérivés	-	16 231	-	16 231
Total	**2**	**16 231**	**-**	**16 233**

Transferts entre les niveaux

Au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de $)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

31 mars 2025	Éléments d'actif financiers	Éléments de passif financiers	Exposition nette	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	$	$	$	$
USD	1 143 941	1 054 221	89 720	2 692
EUR	620 053	677 938	(57 885)	1 737
GBP	144 318	214 622	(70 304)	2 109
NOK	76 200	11 998	64 202	1 926
AUD	75 611	16 162	59 449	1 783
JPY	68 769	117	68 652	2 060
BRL	59 307	9 543	49 764	1 493
MXN	51 637	7 153	44 484	1 335
PLN	39 628	54 843	(15 215)	456
NZD	34 590	26 752	7 838	235
INR	27 043	26 896	147	4
CZK	19 305	-	19 305	579
ZAR	18 160	19 701	(1 541)	46
HUF	15 880	7 134	8 746	262
KRW	14 247	-	14 247	427
CLP	10 994	-	10 994	330
SGD	2 898	-	2 898	87
IDR	230	-	230	7
CNY	23	55 392	(55 369)	1 661
CHF	18	69 808	(69 790)	2 094
ILS	7	31 508	(31 501)	945
SEK	3	57 793	(57 790)	1 734
THB	-	18 926	(18 926)	568
TWD	-	18 040	(18 040)	541

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

30 septembre 2024	Éléments d'actif financiers $	Éléments de passif financiers $	Exposition nette $	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables $
USD	878 899	783 052	95 847	2 875
EUR	430 828	480 176	(49 348)	1 480
GBP	107 192	136 219	(29 027)	871
NOK	82 864	24 190	58 674	1 760
NZD	64 230	75 845	(11 615)	348
AUD	57 391	14 361	43 030	1 291
BRL	51 103	16 381	34 722	1 042
MXN	48 095	201	47 894	1 437
JPY	41 424	30 474	10 950	329
INR	37 026	-	37 026	1 111
ZAR	19 170	21 212	(2 042)	61
CZK	11 488	-	11 488	345
SEK	11 160	44 778	(33 618)	1 009
CLP	4 907	-	4 907	147
SGD	2 854	-	2 854	86
CNY	1 632	59 613	(57 981)	1 739
KRW	501	-	501	15
IDR	236	-	236	7
CHF	192	35 392	(35 200)	1 056
ILS	12	27 795	(27 783)	833
PLN	9	11 741	(11 732)	352
THB	-	4 863	(4 863)	146
TWD	-	17 954	(17 954)	539
HUF	-	320	(320)	10

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt (en milliers de $)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	Moins d'un an $	1 à 5 ans $	5 à 10 ans $	Plus de 10 ans $	Total $	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables $
31 mars 2025	190 608	550 770	528 930	265 785	1 536 093	108 046
30 septembre 2024	186 736	459 074	256 364	250 134	1 152 308	58 233

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 mars 2025 Segment de marché	%	30 septembre 2024 Segment de marché	%
Obligations étrangères		Obligations étrangères	
Italie	10,6	Espagne	10,7
Royaume-Uni	10,1	Italie	10,3
Espagne	8,5	Royaume-Uni	6,7
Pays-Bas	7,0	Pays-Bas	6,2
Autres pays*	32,8	Autres pays*	32,2
Obligations américaines	19,0	Obligations américaines	15,5
Obligations canadiennes	2,7	Obligations canadiennes	4,9
Obligations supranationales	1,2	Obligations supranationales	1,6
Titres de marché monétaire canadiens	1,0	Titres de marché monétaire	4,4
Instruments financiers dérivés	(2,8)	Instruments financiers dérivés	(0,1)
Autres éléments d'actif net	9,9	Autres éléments d'actif net	7,6
Total	**100,0**		**100,0**

*Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 5 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de $)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

	Variation des cours	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		31 mars 2025	30 septembre 2024
Indices de référence	**%**	**$**	**$**
Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en $ CA)	1,00	11 464	7 348

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du Fonds des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	31 mars 2025	30 septembre 2024
	%	%
AAA	6	20
AA	24	4
A	26	17
BBB	35	48
BB	9	11
Total	**100**	**100**

Au 31 mars 2025, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins de « A-2 » d'une des agences de notation de crédit (« A-2 » au 30 septembre 2024).

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
Montant	Montant	Année d'échéance
$	$	
171 890 836	-	

Fonds d’obligations mondiales à rendement global NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

h) Information sur les actifs et passifs compensés et non compensés (note 2)

Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour les états de la situation financière (tableau section 1). Les accords permettent néanmoins d’opérer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats (tableau section 2). Le tableau de la section 2 présente les instruments financiers qui satisferaient aux critères de compensation, si de telles circonstances se présentaient, au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024. La colonne « Incidence nette » indique quelle aurait été l’incidence de la compensation de la totalité des montants sur les états de la situation financière du Fonds. Seulement les montants significatifs (au-dessus de 0,10 % de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables) ont été divulgués.

	Section 1			Section 2		
				Montants non compensés		
31 mars 2025	**Gross Amount** $	**Montant compensé** $	**Montant net présenté à l’état de la situation financière** $	**Instruments financiers** $	**Garantie financière reçue/donnée** $	**Incidence nette** $
Éléments d’actif financiers						
Plus-value non réalisée sur dérivés	-	-	-	-	-	-
Éléments de passif financiers						
Moins-value non réalisée sur dérivés	-	-	-	-	-	-

	Section 1			Section 2		
				Montants non compensés		
30 septembre 2024	**Gross Amount** $	**Montant compensé** $	**Montant net présenté à l’état de la situation financière** $	**Instruments financiers** $	**Garantie financière reçue/donnée** $	**Incidence nette** $
Éléments d’actif financiers						
Plus-value non réalisée sur dérivés	4 154 801	-	4 154 801	2 632 211	-	1 522 590
Éléments de passif financiers						
Moins-value non réalisée sur dérivés	2 745 884	-	2 745 884	2 632 211	-	113 673

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds, et « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables des fonds NEI.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire établis en vertu des lois de la province de l'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 mars 2025 et 2024, et au 30 septembre 2024, et porte sur les périodes de six mois se terminant à ces dates, le cas échéant.

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations inscrite dans la section « création du Fonds » sous « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » pour chaque Fonds, jusqu'au 31 mars de la période applicable.

Fonds	Date de création
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	22 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	17 juillet 2024

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 13 mai 2025.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension et prise en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension et prise en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre qu'un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de sa valeur marchande, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la section « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) et les couvertures déposées sur dérivés (collatéral à payer) sont évaluées au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value non réalisée sur dérivés » et/ou « Moins-value non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la section « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer et les taxes à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

Activités de prêts de titres et de mises en pension

À compter du 1er juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêt de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global, le cas échéant.

Mises en pension et prises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés. Dans le cadre d'un accord de prise en pension, un Fonds achète des titres au comptant, tout en acceptant de revendre les mêmes titres au comptant (généralement à un prix plus élevé) à une date ultérieure.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension et prises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension ou de prises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ou des prises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ou des prises en pension», selon le cas. Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds concernés. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global, le cas échéant.

Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif, et est calculée comme la somme des éléments suivants : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Un Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres, les mises en pension et prises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution et sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global, s'il y a lieu.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie, le cas échéant.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global pour les Fonds concernés. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture, le cas échéant, est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan chinois
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

Abréviation	Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
VND	Dong vietnamien
ZAR	Rand sud-africain

Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 31 marge 2025, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe;
- Mandat NEI actions canadiennes;
- Mandat NEI actions mondiales; et
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (collectivement, « les Mandats »)

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les Mandats, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Chaque Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Placement dans d'autres entités d'investissement

Les fonds répondent à la définition d'« entités d'investissement » de la norme IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilisent leurs investissements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds concerné.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Nouvelles normes, amendements et interprétations pas encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur au 31 mars 2025 et n'ont pas été appliquées dans la préparation de ces états financiers.

Classification et évaluation des instruments financiers (Amendements au IFRS 9, *Instruments Financiers* and IFRS 7, *Instruments Financiers : Dilvulgations*)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces amendements s'appliquent aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée.

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. Elle introduit plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir un impact sur la présentation et la divulgation des états financiers. Il s'agit notamment de :

- L'obligation de classer tous les produits et toutes les charges dans des catégories spécifiques et de fournir des totaux et des sous-totaux spécifiques dans l'état des résultats.
- Amélioration des orientations sur l'agrégation, la localisation et les libellés des éléments dans les états financiers et les notes annexes.
- Informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices annuels à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.

Les Fonds évaluent actuellement l'effet de la norme et des amendements. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer et avoir une incidence sur les justes valeurs présentées compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie du Fonds concerné.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas le paiement de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui répondent aux critères que le gestionnaire peut établir de temps à autre et qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs, qui peuvent inclure des programmes de comptes intégrés parrainés par des courtiers ou des portefeuilles qui font des répartitions initiales importantes dans les fonds et sont approuvés par le gestionnaire de temps à autre, qui font des placements importants dans un Fonds et qui répondre aux critères d'admissibilité que le gestionnaire peut établir de temps à autres. Ces investisseurs doivent conclure une entente avec le gestionnaire qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs ou aux comptes gérés de façon discrétionnaires par un conseiller qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés de façon discrétionnaire seulement), un investissement d'au moins 100 000 $ dans les Fonds NEI, et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs ou aux comptes gérés de façon discrétionnaires par un conseiller qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés de façon discrétionnaire seulement), un investissement d'au moins 100 000 $ dans un seul Fonds et qui participe à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription, ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 $ dans un portefeuille privé NEI et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier qui prévoit la distribution de parts de série W. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 $ dans un portefeuille privé NEI qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier qui prévoit la distribution de parts de série WF. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Le 10 août 2020, Placements NEI S.E.C. a mis fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Ceux qui détiennent des parts FDR et/ou FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Le 14 mars 2025, toutes les parts du Fonds NEI détenues dans des options de frais de soucription FDR et FSR ont été converties en options de frais d'e souscription payable à l'acquisition correspondantes pour la même série des Fonds applicables. Les parts échues et non échues détenues dans des options de frais de soucriptions payable à l'acquisition avec FDR et des options de frais d'acquisition sans FSR ont été converties automatiquement en options de frais de souscriptions payable à l'acquisition correspondantes. À la suite de ces conversions, toutes les unités détenues dans des options de frais de soucription payable à l'acquisition qui répondent aux critères d'admissibilité du programme de tarification préférentielle seront automatiquement transférées à la série de tarification préférentielle correspondante.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement, sur la base du rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période au cours de laquelle les frais de performences ont été versés, et deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidien équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le calcul permet d'assurer que les frais de performance correspondent au rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période où les frais de performance ont été calculés. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

AutresEdépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement (les « charges d'exploitation ») des Fonds, à l'exception des :

- Les « dépenses du fonds », qui sont collectivement:
  - coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH);
  - coûts d'emprunt encourus par les Fonds de temps à autre;
  - coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
  - les coûts de conformité avec toute modification réglementaire imposée après le 27 juillet 2018;

et

- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension et/ou prises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Le cas échéant, les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Le comité examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, le comité établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le comité d'investissement du gestionnaire (le « Comité de placement»). Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions vendeurs détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI .

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie d'investissement d'un Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie de l'instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit du Fonds est géré par une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-conseiller, en plus de l'analyse d'une agence de notation désignée.

Transaction sur instruments financiers

Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire est généralement effectuée par des organismes de notation désignés. Lorsque les agences de notation ne s'accordent pas sur la notation des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire, ceux-ci sont classés conformément à ces règles :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation ont des notes différentes, c'est la note médiane qui est retenue.

La note de crédit est ensuite convertie au format commun des agences de notation. En général, plus la cote de crédit d'un titre est élevée, plus la probabilité qu'il manque à ses obligations est faible.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 31 mars 2025 était A-1+.

Prêt de titres, mises en pension et prises en pension

Les opérations de prêt de titres, de mises en pension et prises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les autorités provinciales de régulation des marchés financiers. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre des politiques de l'OCRI et des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Toutefois, un Fonds effectuant des opérations de prise en pension peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés est inférieure à la valeur des liquidités qu'il a versées à la contrepartie. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où un fonds sous-jacent(s) suspendrait les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une « vente à découvert », le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indicielles (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

Risque de l'effet de levier

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille à position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. DONNÉES COMPARATIVES

Les états financiers comparatifs ont été reclassés à partir des états présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'année en cours.

9. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.
1-888-809-3333
www.placementsnei.com